



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/17

Reçu en Préfecture le : 21/11/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 20 novembre 2017
D-2017/461

Aujourd'hui 20 novembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Alain SILVESTRE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Catherine BOUILHET

**Ville de Bordeaux (Jardin Botanique), Ville de
Genève et Bordeaux Métropole. Conception du
système d'information botanique 'Botalista'.
Convention de partenariat. Signature. Autorisations.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes d'un jardin botanique, de son *Index seminum* ainsi que les différentes actions de conservation (*in situ* et *ex situ*) constituent, aujourd'hui, une action prioritaire pour les jardins botaniques.

La Ville de Genève et tout particulièrement son conservatoire et son jardin botanique, ainsi que d'autres partenaires comme les villes de Paris ou Berne, ont initié le développement d'une nouvelle solution de gestion appelée Botalista couvrant notamment les domaines suivants :

1. Gestion des collections vivantes (commandes à acquisitions à cultures)
2. Gestion des *Index Seminum* (récoltes, tests divers, envois, etc.)
3. Gestion des programmes de conservation (banque de semences, cultures *in* et *ex situ*)
4. Gestion des herbiers
5. Gestion des flores
6. Gestion du parc animalier
7. Planification et gestion des visites.

Les villes de Paris et de Berne participent au développement de l'application Botalista au travers de conventions signées avec la Ville de Genève. Les investissements des différents partenaires s'élèvent à 572 000€ pour cette dernière (70.5%), 182 500€ pour la Ville de Paris (22.5%) et 25 000€ pour la Ville de Berne (3%).

Le jardin botanique de la Ville de Bordeaux a, de son côté, mené une analyse comparative auprès des différents jardins botaniques de Nantes, Kiev ou Edimbourg qui a démontré que les solutions logicielles existantes sur le marché ne permettaient pas de satisfaire l'ensemble des besoins des jardins.

C'est pourquoi la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, au titre de son service commun numérique, souhaitent s'associer à ce projet d'intérêt général «Botalista» dans la mesure où il tend à développer un logiciel libre qui pourra profiter gratuitement à l'ensemble des jardins botaniques sur un plan international.

Leur concours est constitué d'un apport de compétences et d'ingénierie pour l'analyse de la conception des modules, de la réflexion sur un modèle économique de mise en service et d'une participation financière de la Ville de Bordeaux nécessaire à la finalisation de la conception de cette solution à hauteur de 28 800 € soit 4% du projet global.

A cet effet, une convention de partenariat est conclue entre la Ville de Bordeaux – jardin botanique -, la ville de Genève et Bordeaux Métropole pour en définir les modalités.

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L2121-29,

Vu la délibération n° D 2016/472 du 12 décembre 2017 relative à la délégation de pouvoirs du conseil à son maire,

Vu la délibération n° 2015-722 du 27 novembre 2015 relative à la mutualisation des services et à la création de services communs,

Considérant qu'un partenariat avec Bordeaux Métropole, le Jardin Botanique et la Ville de Genève permettrait à la Ville de Bordeaux de s'associer à un projet d'intérêt général relatif à la bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes des jardins botaniques des partenaires.

EN CONSEQUENCE, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- d'autoriser le partenariat
- de signer la convention conclue entre la Ville de Bordeaux, le Jardin Botanique, la Ville de Genève et Bordeaux Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Ville de Genève et Bordeaux Métropole
en vue de la conception du système d'information botanique Botalista**

ENTRE

La Ville de Bordeaux

Représentée par son Maire, Alain JUPPE, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex et habilité à cet effet par délibération n° en date du , reçue en préfecture de la Gironde le .

ET

La Ville de Genève

Représentée par M. Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève.

ET

Bordeaux Métropole,

Dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Métropolitain du

Ensemble désignés les partenaires.

Préambule

La bonne gestion de l'ensemble des collections vivantes d'un Jardin botanique, de son *Index seminum* ainsi que les différentes actions de Conservation (*in situ* et *ex situ*) constituent, aujourd'hui, une action prioritaire pour les jardins botaniques.

Suite à une analyse comparative menée par le Jardin Botanique de la Ville de Bordeaux (JBVB) auprès de différents jardins botaniques (Jardin des plantes, Paris, Nantes, Kew, Edimbourg...), les solutions logicielles existantes sur le marché ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins.

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Genève et tout particulièrement ses Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) ainsi que d'autres partenaires, ont initié le développement d'une nouvelle solution de gestion appelée Botalista couvrant notamment les domaines suivants :

1. Gestion des collections vivantes (commandes → acquisitions → cultures)
2. Gestion des *Index Seminum* (récoltes, tests divers, envois, etc.)
3. Gestion des programmes de conservation (banque de semences, cultures *in et ex situ*)
4. Gestion des herbiers
5. Gestion des flores
6. Gestion du parc animalier
7. Planification et gestion des visites.

Botalista est le nouveau projet dont l'application logicielle développée dès 2005 par les CJB intitulée *SIBG-JIC (Système d'Information Botanique de Genève – Jardin, Index seminum et Conservation)* est une des sources d'inspiration.

La Ville de Paris participe déjà au développement de l'application Botalista au travers d'une convention signée avec la Ville de Genève présentée en annexe 1. Les investissements des différents partenaires sont détaillés dans l'annexe 2.

La Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole souhaitent s'associer à ce projet d'intérêt général dans la mesure où il tend à développer un logiciel libre qui pourra profiter gratuitement à l'ensemble des Jardins botaniques sur un plan international.

Son concours est constitué, d'une part, d'un apport de compétence et d'autre part, d'une participation financière nécessaires à la conception de cette solution.

Article 1. – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre les Villes de Bordeaux, de Genève et Bordeaux Métropole pour la conception du logiciel Botalista. Elle prévoit les engagements réciproques des parties et les modalités de réalisation du partenariat.

Article 2. – Engagements de la Ville de Genève

La Ville de Genève s'engage à réaliser les modules du logiciel Opensource Botalista liés aux activités des Jardins botaniques (gestion des collections vivantes, des *Index seminum* et des programmes de Conservation – ci-dessous les « modules ») et les publier sous une licence GPL v3.

Article 3. – Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux se positionne dans ce projet comme partenaire dans la conception d'un prototype du logiciel Botalista initié par les Villes de Genève et de Paris et développé en partenariat avec la Ville de Genève.

La ville de Bordeaux s'engage à participer à la réalisation du cahier des charges de par son expertise métier et à tester le prototype résultant des échanges entre les trois partenaires.

A cet effet, elle s'engage à verser à la Ville de Genève la somme de 28 800 € TTC aux fins de contribuer financièrement à la conception du logiciel Botalista dans les trente jours à compter de la signature par les parties de la présente convention.

Un rapport annuel d'avancement du projet avec le détail financier engagé sera rédigé en commun entre les parties.

Dans la présente convention, l'utilisation du terme « TTC » signifie que le montant inclut la TVA française si la Ville de Bordeaux est y assujettie et la TVA suisse si la Ville de Genève y est assujettie.

Article 4. – Engagements de Bordeaux Métropole

Dans le cadre de la présente convention, Bordeaux Métropole s'engage à contribuer à la qualification de la solution, au diagnostic d'architecture nécessaire aux phases de recette de la solution, à participer aux tests dans l'objectif de la mise en production de la solution Botalista pour les services du Jardin Botanique de Bordeaux, une fois que celle-ci sera versée dans le domaine du libre.

Article 5. – Engagement conjoint des partenaires

La ville de Genève, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole à l'issue des phases de tests du prototype valident conjointement l'aspect opérationnel de la solution Botalista.

Article 6. – Droits de propriété intellectuelle sur la solution Botalista

Au-delà d'un délai de douze mois après la mise en ordre de marche des premiers modules du prototype, les développements seront publiés en l'état sous licence GPL v3. Ces éléments seront accompagnés de l'ensemble de la documentation nécessaire et utile à l'exploitation et à la mise en œuvre de cette solution.

Article 7. – Confidentialité

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder confidentiels les faits et données qui ne sont pas notoires ni accessibles au public.

Cette obligation s'applique également aux faits et données dont le caractère confidentiel est incertain. Elle prend effet avant la conclusion de la convention et subsiste après la fin de celle-ci et l'accomplissement des développements convenus.

Les parties s'engagent également à faire respecter les règles de confidentialité susmentionnées à leurs prestataires et sous-traitants.

Article 8. – Communication

Toute action de communication sur le projet Botalista (publications, conférences...) par un des partenaires devra être validée par chacune des parties.

Article 9. – Date d'entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin à la publication de la solution logicielle Botalista sous licence GPL v3.

Article 10. – Modalités de révision de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit qui devra être approuvé par chacune des parties selon les modalités qui lui sont propres.

Article 11. – Modalités de résiliation anticipée de la convention

La résiliation anticipée de la présente convention ne peut avoir lieu sans l'accord des parties sauf en cas de non-respect par une des parties de ses obligations et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

Article 12. – Droit applicable et modalités de règlement des conflits

Le droit français est applicable à la présente convention.

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution comme des suites de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans l'esprit de maintenir la pérennité de la présente convention.

En cas d'échec des pourparlers, les juridictions françaises seront compétentes.

Annexes :

Annexe 1 : Convention de partenariat entre la ville de Genève et la ville de Paris.

Annexe 2 : Investissements des partenaires dans le cadre du projet de développement de la solution logicielle Botalista.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au maire en charge de la
culture et du patrimoine
Fabien ROBERT

Pour la Ville de Genève
Le Conseiller administratif en
charge du Département de la
culture et du sport
Sami KANAAN

Pour Bordeaux Métropole
Le Vice-président
Alain TURBY

**Pour les Conservatoire et
Jardin botaniques de la Ville de
Genève**
Le Directeur
Pierre-André LOIZEAU

BOTALISTA

Investissements réalisés et à réaliser par les partenaires dans le cadre du projet de développement de Botalista

BOTALISTA										
Investissements réalisés et à réaliser par les partenaires dans le cadre du projet de développement de Botalista										
Etapes			Ville de Genève	Ville de Paris			Ville de Bordeaux			Jardin botanique de Berne
				(convention de partenariat)			(convention de partenariat)			(convention de partenariat)
Investissements engagés sur le SIBG-JIC (outils de gestion des collections vivantes servant de base au projet Botalista)			227 000							
Investissements engagés sur le projet Botalista jusqu'à ce jour			194 500	153 000						
Investissements prévus sur le projet Botalista (juin 2016 à juin 2017)			151 000	29 500			28 800			25 000
TOTAUX			572 500	182 500			28 800			25 000